



Appel à candidatures

Règlement

www.dias-invest.cm



I. Le dispositif Dias'Invest 237

a. Le dispositif

Dias'Invest 237, dispositif d'Appui à l'Investissement Productif de la Diaspora porté par le Ministère des Relations Extérieures, financé par l'Agence Française de Développement, lance son deuxième appel à candidatures pour les porteur(se)s de projet souhaitant créer, développer, ou reprendre une entreprise au Cameroun.

Mis en œuvre par le SIAD, l'OFAD, RMDA et d'AGRO PME membres d'un consortium, ce dispositif d'accompagnement de la diaspora vers l'investissement productif est articulé entre la France et le Cameroun. Flexible et adaptable, intégrant la logique de service personnalisé, nécessaire pour accompagner au mieux les entrepreneurs camerounais installés en France ou ceux récemment rentrés au pays, le dispositif s'inscrit dans une démarche « ici » et « là-bas ».

b. Les services

Il propose pour chaque entrepreneur sélectionné :

1/ Une **phase de diagnostic** du projet de création, de reprise ou de développement qui aboutira, pour les candidatures retenues, à la réalisation en concertation avec l'entrepreneur d'une feuille de route détaillant le parcours d'accompagnement nécessaire au projet.

A noter : chaque entrepreneur contractualisera avec le dispositif sur la base d'une feuille de route établie à l'issue de la phase de diagnostic.

2/ Une **phase d'accélération** d'un an minimum, d'accompagnement de l'entrepreneur pour la réalisation de son projet.

Cet accompagnement comprendra suivant la feuille de route établie entre l'entrepreneur et le dispositif :

- Un suivi-conseil stratégique et commercial¹ par un expert de la création et du développement d'entreprise ;
- Un appui-conseil métier par un expert de votre domaine d'activité ;

¹ Le Consortium et son réseau de partenaires assurera un suivi de proximité sur l'ensemble du territoire camerounais

- Une mise en relation avec des réseaux professionnels sur votre lieu d'installation (en France et/ou au Cameroun).
- Un appui à l'élaboration ou à la validation d'un business plan

Il pourra aussi comprendre selon le(s) besoin(s) identifié(s) :

- Une attention particulière sera apportée à l'appui à la recherche de financement via un accompagnement personnalisé
- Une ou plusieurs sessions de formation ou de renforcement de capacités à la création et/ou à la gestion d'entreprise au Cameroun ;
- Un ou plusieurs appui(s) qualifié(s) en expertise sur un ou des thème(s) spécifique(s)²
- Un appui à l'identification de solutions d'hébergement ou d'implantation.

c. Localisation des services

Les formations, les réunions d'information et les réunions de réseautage auront lieu sur les sites du projet : Ile-de-France, Toulouse, Marseille, Yaoundé. Hormis ces prestations, le reste des services pourra être rendu à distance ou sur le site du projet de l'entrepreneur.

d. Prise en charge

Le dispositif prendra en charge tous les frais d'expertise identifiés dans la feuille de route. Tous les autres frais (hébergement de l'entrepreneur, déplacements, communication...) durant la durée des phases de sélection, de diagnostic et d'accélération sont à la charge du candidat.

II. Les critères d'éligibilité

a. Profils des entrepreneur(e)s

Sont éligibles les porteur.se.s, d'origine camerounaise (sans distinction de nationalité), souhaitant créer, développer ou reprendre une entreprise au Cameroun :

- **Installé.e en France :**
 - Déjà actif(ve) dans la même activité à l'étranger, souhaitant s'installer au Cameroun,
 - Entrepreneur(e) ou salarié(e) en situation d'essaiage avec un projet de création d'entreprise,
 - Désireux(se) de reprendre ou de développer une affaire exploitée au Cameroun,

² Etude de marché, marketing, juridique, propriété intellectuelle, fiscalité, comptabilité, réglementation, commercial, qualité, foncier, ressources humaines, équipements/services, sécurité, ...

- Justifiant d'une expérience professionnelle ou d'une expertise dans un secteur d'activité et fortement motivé(e) pour se mettre à son compte,
 - Souhaitant établir un pont entre un métier exercé à l'étranger et une nouvelle activité à créer au Cameroun,
 - Disposant d'un outil industriel ou d'équipements techniques en relation avec la future activité,
 - Appartenant à un réseau d'affaires (franchise, distribution, représentation) en recherche d'une diversification géographique,
 - Souhaitant apporter son expertise, une participation au capital (en nature, en numéraire ou en industrie) et à la stratégie d'une entreprise implantée au Cameroun (compagnonnage industriel, ...),
- **Ou réinstallé.e au Cameroun, depuis moins de 3 ans :**
 - Exploitant d'une activité économique formelle ou informelle, présentant un potentiel de croissance, et souhaitant la développer ou la consolider

b. Profil financier

- Un apport personnel et/ou celui des associés, en numéraire et/ou en nature représente une part significative du besoin global de financement
- Le projet présente des perspectives d'exploitation rentables et viables

c. Secteurs d'activité

Le dispositif accompagnera tout projet de création, de reprise ou de développement au Cameroun d'une activité économique créatrice de valeur et d'emplois. Les projets relevant des secteurs prioritaires pour l'économie camerounaise seront privilégiés : **agropastoral, agroalimentaire, éducation, santé, énergie, numérique & TIC, économie verte, économie circulaire, BTP, tourisme-hôtellerie-restauration, services aux entreprises** (maintenance, bureaux d'études, formation professionnelle, conseils...), **valorisation des produits forestiers, sous-traitance industrielle, services financiers** (capital risque, crowdfunding, ...).

Sont exclues les opérations immobilières résidentielles et secteurs normalement exclus des financements bancaires et internationaux (armes, alcool forts, tabac, ...).

d. Disponibilité

Sont éligibles les porteur(se)s de projet disponibles pour la création, la reprise ou le développement d'une entreprise au Cameroun dans un délai maximum de deux ans. Ils doivent

être capables de se rendre au Cameroun à leur frais durant cette période³ pour travailler avec les experts du consortium sur leur projet.

III. Modalités de candidature

a. Composer son dossier

L'appel à candidatures est lancé sur le double territoire France-Cameroun. Il vous est possible de candidater depuis la France ou le Cameroun.

Les candidats résidants dans des régions autres que l'Ile de France, l'Occitanie et la région PACA peuvent candidater au dispositif mais devront choisir le guichet régional auprès duquel, ils souhaitent être rattachés.

Le dossier de candidature est téléchargeable en version Word sur le site : www.dias-invest.cm

Le formulaire de candidature est imprimable depuis le site du projet. Il sera disponible au format papier lors des réunions d'information en France et au Cameroun.

Faire acte de candidature est gratuit. Les frais éventuels de participation (ex : impression de document, affranchissement, déplacement pour les entretiens...) sont à la charge du candidat.

b. Etre appuyé.e pour monter son dossier

Des réunions d'information seront organisées sur chacun des sites durant la phase de l'appel à candidatures. Un accueil téléphonique et mail permettra de répondre aux questions relatives au remplissage du formulaire.

c. Dépôt des dossiers de candidature

Le formulaire est à transmettre en ligne sur www.dias-invest.cm au plus tard le vendredi 31 août 2018 avant minuit (GMT).

Si vous êtes dans l'impossibilité de transmettre votre dossier via le site, vous pouvez l'adresser à : info@dias-invest.cm

³Uniquement pour les porteur(se)s de projet installé(e)s en France.

Un dépôt papier en mains propres ou par courrier est accepté au niveau des guichets régionaux.

En France :

- En Ile-de-France : SIAD, 31 avenue de Vincennes, 93100 MONTREUIL
- En Occitanie : SIAD Midi-Pyrénées, 1 Place Joseph Verseille, 31 770 COLOMIERS
- En PACA : Africum Vitae, Cité des Associations, 93 la Canebière -BTE 109-13001 MARSEILLE

Au Cameroun :

- A Yaoundé : AGRO PME, Nouvelle route Chapelle NGOUSSO, 10 087 YAOUNDE

Un accusé de réception des dossiers reçus sera transmis aux candidats.

d. Procédure de sélection

Le consortium procédera à une présélection administrative. Les candidatures incomplètes (manque de formulaire et/ou de pièces obligatoires) ou incorrectement remplies (défaut de coordonnées) seront rejetées. Une demande d'information complémentaire pourra être envoyée aux candidats. Un délai de 3 jours est accordé pour la transmission des éléments manquants.

Au terme de ce délai, les candidats qui n'auraient pas apporté les éléments complémentaires demandés seront écartés du dispositif.

Un examen des dossiers sera ensuite opéré sur chacun des sites du projet par un jury interne. Le jury interne composé de personnels du consortium évaluera les candidatures en fonction des critères de maturité, de viabilité, d'impact économique et social, d'intégration de la dimension genre (voir §IV ci-dessous).

Au terme de cette phase d'analyse, les candidats dont le projet correspond aux objectifs et critères du dispositif seront invités à présenter celui-ci devant un jury de sélection⁴, composé de spécialistes de la création et du développement d'entreprise. Le déroulé des entretiens se déclinera sous forme de pitch, puis de questions-réponses.

Les candidats retenus au terme des entretiens de sélection seront conviés à un entretien de **diagnostic d'accueil**. Cette étape doit permettre de finaliser le filtrage des candidats. En effet,

⁴ Les candidats seront convoqués dans l'un des guichets régionaux du projet en fonction de leur lieu de domiciliation ou de leur préférence.

les candidats qui au terme du diagnostic ne pourront attester des moyens nécessaires au bon déroulement de leur projet dans le calendrier du dispositif seront écartés ou réorientés.

Les aspects suivants seront évalués :

- Adéquation porteur(euse)-projet ;
- Cohérence et capacité à mobiliser des moyens (financiers, humains et matériels) pour le projet ;
- Clarté et viabilité du modèle économique ;
- Disponibilité de l'entrepreneur.e et de son équipe pour mener à bien le projet

A noter : lors de la phase de sélection, le candidat doit se rendre disponible pour un entretien en présentiel face au jury de sélection soit en France à Montreuil, Toulouse ou Marseille, soit au Cameroun à Yaoundé.

IV. Evaluation des candidatures

a. Critères de sélection

Les critères pris en compte pour l'examen des dossiers sont : l'expérience professionnelle du candidat(e), la cohérence de l'équipe entrepreneuriale, la clarté de la vision de l'entrepreneur, le plan d'actions, le couple produit/marché, la stratégie d'entreprise, l'impact économique et social, la définition des besoins en investissements et le niveau des apports en fonds propres, le calendrier de mise en œuvre et la nature des besoins d'accompagnement identifiés par l'entrepreneur.e.

b. Le calendrier

La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée au vendredi 31 août 2018 minuit (GMT).

Les candidats présélectionnés au terme de l'examen administratif et du jury interne seront invités à présenter leur projet devant le jury de sélection à partir de septembre 2018.

Au terme de chaque étape de sélection (voir §III d. ci-dessus), les candidats seront notifiés de l'état de leur candidature (poursuite du processus, réorientation ou rejet du projet).

Les résultats du jury de sélection seront communiqués aux candidats en octobre 2018.

V. Engagement des acteurs du dispositif

Les acteurs du dispositif s'engagent à respecter la confidentialité des informations transmises par les candidats.

VI. Engagement des candidats retenus

Les candidats retenus s'engagent à :

- Autoriser le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun à communiquer sur le projet sur des éléments d'ordre général à savoir : image, contexte, présentation synthétique (la confidentialité sera assurée sur les éléments stratégiques du projet⁵).
- Communiquer sur le soutien du dispositif et du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun à leur projet.

VI. Modification et acceptation du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à candidatures et son règlement si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute institution, équipe ou candidat.e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter sans réserves les dispositions, en transmettant le dossier de candidature.

Pour tous renseignements complémentaires,
consulter le site du projet www.dias-invest.cm

ou contacter les guichets nationaux :

Dias'Invest 237 en France

info@dias-invest.cm

+33 (0)9 53 19 16 03

⁵ Un engagement de confidentialité détaillé sera proposé aux entrepreneurs avant leur intégration sur le dispositif

Dias'Invest 237 au Cameroun :

info@dias-invest.cm

+237 243 65 75 57 ou +237 243 65 75 55